

Date d'affichage : 24/03/2023

<p><b>COMMISSION JEUNES A 11</b> <b>REUNION DU 23/03/2023</b></p>
---

**Présents** : Mrs C. FOURNIER, P. LAVIGNON, A. SERGENT, C. DHIEUX, S. CARDON, P. LEMAITRE

**Absent** : L. CARPENTIER

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

**Journée du 04/02/2023**

CPE Défis Sports+ U15 58101.1 WATTEN CS – ATTIN US. Forfait de Attin US. Homologué : WATTEN CS 3 – ATTIN US 0 par forfait. Amende minorée 15€ à Attin US.

**Journée du 15/02/2023**

CPE Défis Sports+ U15 58083.1 GPT CUCQ ST JOSSE – BERCK AS. Participation à la rencontre d'un joueur de Berck AS suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 27/03/2023. Homologué : GPT CUCQ ST JOSSE 3 – BERCK AS 0 par pénalité. Amende 100€ à Berck AS.

**Journée du 25/02/2023**

CPE Défis Sports+ U15 58084.1 ETAPLES AS B – LONGUENESSE JS B. Forfait de Longuenesse JS B. Homologué : ETAPLES AS B 3 – LONGUENESSE JS B 0 par forfait. Amende 23€ à Longuenesse JS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District à [direction@cotedopale.fff.fr](mailto:direction@cotedopale.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr Claude Fournier